

COM (2022) 400 FINAL 12

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 juillet 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 juillet 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023 - Section IX Contrôleur européen
de la protection des données**



COMMISSION EUROPÉENNE

DOCUMENTS

PROJET Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023

SECTION IX

CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES

FR

COM(2022) 400 — FR

1.7.2022

UNION EUROPÉENNE

PROJET
Budget annuel de l'Union
pour l'exercice 2023

SECTION IX

CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES

CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Synthèse

À l'aube de la troisième année de la pandémie de COVID-19, il demeure très difficile de prévoir son évolution et ses effets sur notre façon de travailler à l'avenir, car nous commençons seulement à expérimenter des conditions de travail hybrides. Dans ce contexte, nous nous sommes efforcés de présenter une proposition qui permette au Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) et au Comité européen de la protection des données (EDPB) de revenir à un (nouveau) fonctionnement normal. Nous avons appris à nos dépens que les prévisions peuvent ne pas se concrétiser et que notre réalité peut être modifiée très rapidement par des événements extérieurs totalement indépendants de notre volonté. Toutefois, notre responsabilité consiste à présenter une proposition solide et équilibrée qui garantisse la continuité des activités avec les ressources nécessaires pour accomplir notre mission et assumer nos responsabilités, actuelles et futures.

Comme indiqué les années précédentes, l'urgence sanitaire actuelle pose certains défis en matière de protection des données, qui se poursuivront en 2023¹. Nous espérons que, l'année prochaine, notre contribution consistera à faire en sorte que les pratiques actuelles de collecte et de stockage des données soient abandonnées de manière effective étant donné que les risques sanitaires sont efficacement atténués par la vaccination et d'autres mesures. Cependant, nous ne pouvons malheureusement pas exclure d'autres scénarios. Dans le même temps, la numérisation croissante et les nouveaux phénomènes tels que l'adoption progressive des technologies d'intelligence artificielle exigent une réponse proactive et perspicace de la part des autorités de protection des données qui sont appelées à mettre en œuvre les exigences du RGPD² et du RPDUE³. Cela est également manifeste du point de vue politique avec l'augmentation exponentielle du nombre de demandes d'avis reçus de la Commission européenne.

En 2020, le CEPD a répondu à un nombre total de 50 demandes de consultation législative, tandis qu'en 2021, il a répondu à 88 consultations législatives formelles conformément à l'article 42, paragraphe 1, en émettant 12 avis et 76 observations formelles. En outre, cinq avis conjoints ont été adoptés avec l'EDPB conformément à l'article 42, paragraphe 2, du RGPD.

Le CEPD est également davantage associé à la fourniture d'avis au stade informel de la préparation des propositions législatives/d'action. Dans ce contexte, il a émis 28 observations informelles en 2021, en plus d'autres formes d'assistance informelle.

La charge de travail du secrétariat de l'EDPB est directement touchée par l'intensification des activités répressives des autorités nationales (le total des amendes en 2021 s'élève à 1,3 milliard d'EUR, soit 5,5 fois plus que le montant cumulé de 2018 à 2020). Cela a généré davantage de litiges et d'actions urgentes en vue d'une résolution au niveau de l'EDPB, nécessitant la rédaction de décisions contraignantes par son secrétariat, ainsi que la préparation de la défense du premier recours formé devant la Cour de justice de l'Union européenne

¹ Pour de plus amples informations sur les défis spécifiques en matière de surveillance liés à la pandémie de COVID-19, veuillez vous reporter à la section 8.5.4 du présent document.

² Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

³ Règlement (UE) 2018/1725 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE.

contre une décision contraignante de l'EDPB. Par conséquent, le secrétariat de l'EDPB est confronté à un changement structurel concernant des activités qui ne peuvent être déléguées et doivent respecter des délais légaux stricts, conformément au RGPD et au règlement intérieur de l'EDPB. Toutes ces activités monopolisent une part importante des ressources du secrétariat de l'EDPB, ce qui a une incidence sur ses autres activités statutaires (par exemple, la rédaction de ses documents, le traitement des demandes d'accès fondées sur le règlement 1049/2001, le soutien au comité de contrôle coordonné, ainsi que d'autres formes de soutien analytique, administratif et logistique fourni aux membres de l'EDPB conformément à l'article 75 du RGPD). Ces activités ont également augmenté de manière générale et des ressources supplémentaires sont nécessaires pour y faire face.

L'EDPB doit également faire face au risque accru de fragmentation de l'application de la législation dans l'UE afin d'éviter les distorsions sur le marché numérique. Il a donc donné la priorité au soutien de l'application de la législation puisque le deuxième pilier de sa stratégie 2021-2023: le cadre d'application coordonnée (CEF) facilite les actions conjointes de manière souple mais coordonnée. La première action du CEF sur l'utilisation des services en nuage par le secteur public fait intervenir vingt-deux autorités qui enquêtent sur plus de 80 services dans l'EEE. En outre, la réserve d'experts de soutien apportera une contribution matérielle sous la forme d'une expertise fournie aux autorités de contrôle nationales pour les enquêtes et les mesures d'application présentant un intérêt commun significatif. L'EDPB nécessite des ressources pour soutenir les deux initiatives de soutien à l'application et de coordination au service des autorités de contrôle nationales.

Une augmentation significative du personnel du secrétariat de l'EDPB est donc nécessaire pour garantir l'accomplissement en bonne et due forme et en temps voulu de ses obligations légales de soutien à l'EDPB et à la cohérence du RGPD.

Pour toutes ces raisons, la charge de travail du CEPD et de l'EDPB a explosé en 2020 et en 2021. Les réunions et les consultations ont plus que doublé⁴ et nous savons à présent que nous atteindrons en 2023 et au-delà une charge de travail sans précédent.

Les années précédentes, avant de connaître l'incidence que la pandémie imprévisible et sans précédent aurait sur nos activités et notre charge de travail, nous avons déclaré dans nos estimations que le cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2021-2027 devrait être ambitieux et tenir compte du fait que les ressources des autorités de protection des données en Europe, y compris le CEPD, devaient être considérablement renforcées. À l'époque, nous faisons référence aux rapports publiés par l'EDPB indiquant que la plupart des autorités de protection des données dans l'EEE nécessiteraient une augmentation de 30 à 50 % de leur budget – voire 100 % dans certains cas – pour traiter efficacement les tâches qui leur sont attribuées. Toutefois, nous nous rendons compte aujourd'hui, bien que nous ne soyons pas encore en mesure d'évaluer avec précision l'incidence à court ou moyen terme, que les estimations incluses dans le CFP pourraient ne pas être suffisantes pour faire face au tsunami de la charge de travail qui incombe aux deux organisations, tout particulièrement à l'EDPB.

Nous tenons à souligner à nouveau la résolution adoptée par le Parlement européen le 17 mars 2021, en réponse au premier rapport sur la mise en œuvre du RGPD présenté par la Commission⁵, où le Parlement partageait nos préoccupations:

⁴ L'EDPB a tenu vingt-sept réunions ordinaires en 2020 au lieu des onze réunions prévues, et 145 réunions en sous-groupes en 2020 contre 90 réunions en 2019. En ce qui concerne les consultations, en 2019, le CEPD a reçu au total 31 demandes de consultation législative, tandis qu'en 2020, le nombre de demandes a doublé (pour atteindre un total de 63 demandes). Au 18 février 2021, le CEPD avait déjà reçu 23 demandes de consultation législative.

⁵ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/B-9-2021-0211_FR.pdf

«[Le Parlement européen] s'inquiète du fait que les autorités de contrôle de 21 États parmi les 31 États auxquels s'applique le RGPD (à savoir les États membres de l'Union européenne, l'Espace économique européen et le Royaume-Uni) ont explicitement déclaré ne pas disposer des ressources humaines, techniques et financières, ni des locaux et infrastructures suffisants pour remplir correctement leur mission et exercer leurs pouvoirs; s'inquiète du manque de personnel technique spécialisé dans la plupart des autorités de contrôle de l'Union, ce qui complique les enquêtes et l'application de la législation; observe avec inquiétude que les autorités de surveillance sont sous pression étant donné le déséquilibre croissant entre leurs responsabilités en matière de protection des données à caractère personnel et les ressources dont elles disposent; constate que les services numériques sont amenés à devenir de plus en plus complexes en raison de l'utilisation accrue d'innovations telles que l'intelligence artificielle (c'est-à-dire d'une aggravation du problème du manque de transparence du traitement des données, notamment pour l'entraînement des algorithmes); souligne par conséquent qu'il importe que les autorités de contrôle de l'Union et le CEPD disposent de ressources financières, techniques et humaines suffisantes pour être à même de traiter rapidement mais en profondeur un nombre croissant d'affaires complexes nécessitant d'importantes ressources, ainsi que de coordonner et faciliter la coopération entre les APD nationales, afin de surveiller correctement l'application du RGPD et de protéger les droits et libertés fondamentaux; craint que l'insuffisance des ressources des APD, en particulier si l'on compare leurs ressources aux revenus des grandes entreprises du secteur des technologies de l'information, n'aboutisse à des accords de règlements pour limiter le coût de procédures pesantes et laborieuses»;⁶

Ces préoccupations sont particulièrement importantes pour l'EDPB, un nouvel organe de l'UE qui est encore en phase de démarrage et devrait poursuivre sa croissance naturelle. L'attribution de ressources suffisantes au profit d'initiatives telles que la réserve d'experts de soutien, visant à renforcer l'application de la protection des données à l'échelle de l'UE, est essentiel au succès du RGPD, et constitue par conséquent une priorité absolue pour une Union européenne considérée comme un leader mondial en matière de technologies fondées sur la valeur et de protection des droits fondamentaux.

Pour ces raisons, bien que nous puissions faire des efforts de consolidation et d'économies dans certaines lignes budgétaires, nous ne pouvons pas soumettre un budget forfaitaire à l'autorité budgétaire.

En ce qui concerne le CEPD (titres 1 et 2), l'augmentation du budget par rapport à 2022 s'élèverait à 12 %. Celle-ci découle presque entièrement du renforcement du personnel demandé (huit ETP). Cette augmentation est conforme au plafond du CFP, bien qu'elle ne reflète pas de manière appropriée l'augmentation massive de la charge de travail de notre petite organisation.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans notre proposition pour 2022, en plus des investissements nécessaires pour adapter notre lieu de travail aux exigences de la «nouvelle normalité» avec une numérisation et un télétravail renforcés, nous devons continuer à investir dans des infrastructures et des logiciels informatiques qui sont non seulement entièrement conformes du point de vue de la protection des données, mais aussi capables de renforcer notre indépendance (par exemple, en cherchant à minimiser la dépendance actuelle à l'égard de fournisseurs en situation de monopole, laquelle pourrait conduire à un effet de verrouillage préjudiciable). Nous avons finalisé une analyse des lacunes informatiques qui se poursuivra par une étude de faisabilité afin de combler efficacement ces lacunes à partir de 2023.

Quant à l'EDPB, nous sommes contraints d'aller au-delà de ce qui était prévu dans le CFP en matière de personnel (quatorze ETP au lieu de cinq) en avançant certains des recrutements supplémentaires prévus pour la

⁶ Voir le point 15 de la résolution du Parlement européen.

seconde moitié du cadre pluriannuel. Par conséquent, le titre 3 de la proposition de budget affiche une augmentation de 35 % par rapport à 2022, tout en restant 2 % sous le plafond prévu pour le CFP.

En conclusion, l'augmentation globale proposée s'élève à 19,90 % par rapport à 2022, compte tenu du fait que 2022 n'était pas une année normale en raison de l'incidence considérable de la pandémie sur nos activités et que 2023 devrait marquer le retour à la (nouvelle) normalité. Cela se voit clairement dans la budgétisation des inspections et des visites, par exemple, qui ont été suspendues pendant deux ans et qui vont maintenant non seulement revenir au niveau des coûts de 2019, mais qui vont très probablement augmenter en raison de la nécessité de traiter le retard accumulé par deux années d'inaction forcée en matière de supervision sur site. En outre, **notre proposition ne dépasse que de 2,30 % le plafond fixé dans le CFP**, ce qui est même inférieur à l'ajustement des salaires qui a été appliqué en fonction du coût de la vie (moyenne de 6 %). Cela signifie qu'une fois de plus, par les redéploiements internes et une évaluation responsable de nos besoins, nous avons fait de notre mieux pour respecter, d'une part, notre obligation morale de considérer que ces fonds proviennent de l'argent des contribuables, et d'autre part, notre obligation légale de remplir la mission croissante confiée aux deux organisations par le législateur et des parties prenantes de plus en plus exigeantes.

SECTION IX — CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES

RECETTES — RECETTES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
3	RECETTES ADMINISTRATIVES	2 208 000	1 815 000	1 505 563,26
4	PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES	p.m.	p.m.	0,—
	Total	2 208 000	1 815 000	1 505 563,26

TITRE 3 — RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL	2 208 000	1 815 000	1 505 563,26
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ	p.m.	p.m.	0,—
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES	p.m.	p.m.	0,—
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES	p.m.	p.m.	0,—
	Titre 3 — Total	2 208 000	1 815 000	1 505 563,26

CHAPITRE 3 0 — RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL				
3 0 0	Impôts et prélèvements				
3 0 0 0	Impôt sur les rémunérations	897 000	739 000	600 037,97	66,89 %
3 0 0 1	Prélèvements spéciaux sur les rémunérations	191 000	157 000	128 158,41	67,10 %
	<i>Article 3 0 0 — Sous-total</i>	1 088 000	896 000	728 196,38	66,93 %
3 0 1	Contribution au régime de pensions				
3 0 1 0	Contribution du personnel au régime de pensions	1 120 000	919 000	777 366,88	69,41 %
3 0 1 1	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	p.m.	p.m.	0,—	
3 0 1 2	Contribution du personnel en congé au régime de pensions	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 3 0 1 — Sous-total</i>	1 120 000	919 000	777 366,88	69,41 %
	Chapitre 3 0 — Total	2 208 000	1 815 000	1 505 563,26	68,19 %

Article 3 0 0 — Impôts et prélèvements

Poste 3 0 0 0 — Impôt sur les rémunérations

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
897 000	739 000	600 037,97

Bases légales

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, et notamment son article 12.

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 260/68 du Conseil du 29 février 1968 portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes (JO L 56 du 4.3.1968, p. 8).

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

Poste 3 0 0 1 — Prélèvements spéciaux sur les rémunérations

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
191 000	157 000	128 158,41

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 66 *bis*.

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, et notamment son article 12.

Article 3 0 1 — Contribution au régime de pensions

Poste 3 0 1 0 — Contribution du personnel au régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
1 120 000	919 000	777 366,88

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 83, paragraphe 2.

Poste 3 0 1 1 — Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 4, l'article 11, paragraphes 2 et 3, et l'article 48 de son annexe VIII.

Poste 3 0 1 2 — Contribution du personnel en congé au régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 3 1 — RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ				
3 1 0	Vente de biens immeubles — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
3 1 1	Vente d'autres biens	p.m.	p.m.	0,—	
3 1 2	Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 3 1 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 3 1 0 — Vente de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente des biens immeubles appartenant à l'institution.

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 1 1 — Vente d'autres biens

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente ou de la reprise d'autres biens appartenant à l'institution. Il accueille aussi le produit de la vente des équipements, des installations, des matériels et des appareils à usage scientifique et technique, ainsi que de la vente de véhicules, qui sont remplacés ou mis au rebut lorsque leur valeur comptable est totalement amortie.

Article 3 1 2 — Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 2 — RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES				
3 2 0	<i>Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées</i>				
3 2 0 2	Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 3 2 0 — Sous-total</i>	p.m.	p.m.	0,—	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 2 1	<i>Indemnités de mission payées pour le compte d'autres institutions ou organismes remboursées par ceux-ci — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 2 2	<i>Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 3 2 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 3 2 0 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées

Poste 3 2 0 2 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 2 1 — Indemnités de mission payées pour le compte d'autres institutions ou organismes remboursées par ceux-ci — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 2 2 — Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 3 — AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES				
3 3 0	<i>Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 3 1	<i>Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 3 3	<i>Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 3 8	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 3 9	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 3 3 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 3 3 0 — Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 1 — Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 3 — Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 8 — Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les autres contributions et remboursements liés à la gestion administrative de l'institution.

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 9 — Autres recettes provenant de la gestion administrative

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les autres recettes provenant de la gestion administrative.

TITRE 4 — PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES	p.m.	p.m.	0,—
	Titre 4 — Total	p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 4 0 — REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES				
4 0 0	Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 4 0 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 4 0 0 — Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant des revenus des fonds placés ou prêtés ainsi que les intérêts bancaires sur les comptes de l'institution.

DÉPENSES — DÉPENSES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1	personnes liées à l'institution	10 954 000	9 568 000	8 437 373,45
2	IMMEUBLES, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	3 650 000	3 822 000	2 764 620,70
3	COMITÉ EUROPÉEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES	7 568 500	6 812 000	5 559 291,05
10	AUTRES DÉPENSES	p.m.	p.m.	
	Total	22 172 500	20 202 000	16 761 285,20

TITRE 1 — PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 0	Membres de l'institution	7	445 000	419 000	407 826,68
1 1	Personnel de l'institution	7	10 509 000	9 149 000	8 029 546,77
	Titre 1 — Total		10 954 000	9 568 000	8 437 373,45

CHAPITRE 1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 0	Membres de l'institution					

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 0 0	Rémunération, indemnités et autres droits des membres					
1 0 0 0	Rémunération et indemnités	7.2	405 000	376 000	401 616,68	99,16 %
1 0 0 1	Droits liés à la prise de fonctions et à la cessation de fonctions	7.2	p.m.	p.m.		
1 0 0 2	Indemnités transitoires	7.2	p.m.	p.m.		
1 0 0 3	Pensions	7.2	p.m.	p.m.		
1 0 0 4	Crédit provisionnel	7.2	p.m.	p.m.		
	<i>Article 1 0 0 — Sous-total</i>		405 000	376 000	401 616,68	99,16 %
1 0 1	Autres dépenses concernant les membres					
1 0 1 0	Perfectionnement professionnel	7.2	10 000	10 000	1 210,00	12,10 %
1 0 1 1	Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires	7.2	30 000	33 000	5 000,00	16,67 %
	<i>Article 1 0 1 — Sous-total</i>		40 000	43 000	6 210,00	15,52 %
	Chapitre 1 0 — Total		445 000	419 000	407 826,68	91,65 %

Article 1 0 0 — Rémunération, indemnités et autres droits des membres

Poste 1 0 0 0 — Rémunération et indemnités

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
405 000	376 000	401 616,68

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le financement du traitement, des indemnités et des autres allocations liées au traitement des membres, en particulier la quote-part de l'institution dans l'assurance contre les risques d'accident et de maladie professionnelle, la quote-part de l'institution dans l'assurance contre les risques de maladie, les allocations de naissance, les allocations de décès, les visites médicales annuelles, etc.

Bases légales

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

Poste 1 0 0 1 — Droits liés à la prise de fonctions et à la cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage des membres, y compris ceux de leur famille, au moment de leur prise de fonctions ou de leur cessation de fonctions, leurs indemnités d'installation et de réinstallation au moment où ils prennent leurs fonctions ou lorsqu'ils quittent l'institution ainsi que le remboursement des dépenses de déménagement lorsqu'ils prennent leurs fonctions ou cessent leurs fonctions dans l'institution.

Bases légales

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

Poste 1 0 0 2 — Indemnités transitoires

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités transitoires, les allocations familiales ainsi que les coefficients correcteurs des pays de résidence des membres de l'institution après la cessation des fonctions.

Bases légales

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

Poste 1 0 0 3 — Pensions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les pensions d'ancienneté et le coefficient correcteur du pays de résidence des membres de l'institution, ainsi que les pensions de survie des conjoints survivants et orphelins et les coefficients correcteurs de leur pays de résidence.

Bases légales

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

Poste 1 0 0 4 — Crédit provisionnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations et des pensions.

Il a un caractère provisionnel et ne peut être utilisé qu'après un virement vers d'autres lignes conformément aux dispositions du règlement financier.

Article 1 0 1 — Autres dépenses concernant les membres

Poste 1 0 1 0 — Perfectionnement professionnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
10 000	10 000	1 210,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais des cours de langues, séminaires et cours de formation professionnelle.

Poste 1 0 1 1 — Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
30 000	33 000	5 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, les indemnités journalières de mission ainsi que les dépenses supplémentaires ou exceptionnelles de missions.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 1	Personnel de l'institution					
1 1 0	Rémunération, indemnités et autres droits des fonctionnaires et agents temporaires					
1 1 0 0	Rémunération et indemnités	7.2	7 602 500	6 846 000	5 985 919,82	78,74 %
1 1 0 1	Droits liés à la prise de fonctions, aux mutations et à la cessation de fonctions	7.2	80 000	80 000	104 281,48	130,35 %
1 1 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	7.2	p.m.	p.m.		
1 1 0 3	Secours extraordinaire	7.2	p.m.	p.m.		
1 1 0 4	Indemnités et contributions diverses relatives à la cessation anticipée des fonctions	7.2	p.m.	p.m.		
1 1 0 5	Crédit provisionnel	7.2	p.m.	p.m.		
	<i>Article 1 1 0 — Sous-total</i>		7 682 500	6 926 000	6 090 201,30	79,27 %
1 1 1	Autres agents					
1 1 1 0	Agents contractuels	7.2	2 052 500	1 516 000	1 420 716,38	69,22 %
1 1 1 1	Coûts des stages et des échanges de membres du personnel	7.2	325 000	307 000	194 865,38	59,96 %
1 1 1 2	Prestations et travaux à confier à l'extérieur	7.2	57 000	55 000	54 889,00	96,30 %
	<i>Article 1 1 1 — Sous-total</i>		2 434 500	1 878 000	1 670 470,76	68,62 %
1 1 2	Autres dépenses concernant le personnel					
1 1 2 0	Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires	7.2	110 000	120 000	32 724,87	29,75 %
1 1 2 1	Frais de recrutement	7.2	7 000	7 000	3 422,25	48,89 %
1 1 2 2	Perfectionnement professionnel	7.2	89 000	89 000	42 787,79	48,08 %
1 1 2 3	Service social	7.2	p.m.	p.m.		
1 1 2 4	Service médical	7.2	23 000	23 000	21 000,00	91,30 %
1 1 2 5	Centre de la petite enfance et autres crèches et garderies conventionnées de l'Union	7.2	85 000	85 000	83 000,00	97,65 %
1 1 2 6	Relations entre les membres du personnel et autres interventions sociales	7.2	78 000	21 000	85 939,80	110,18 %
	<i>Article 1 1 2 — Sous-total</i>		392 000	345 000	268 874,71	68,59 %
	Chapitre 1 1 — Total		10 509 000	9 149 000	8 029 546,77	76,41 %

Article 1 1 0 — Rémunération, indemnités et autres droits des fonctionnaires et agents temporaires

Poste 1 1 0 0 — Rémunération et indemnités

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
7 602 500	6 846 000	5 985 919,82

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le traitement de base des fonctionnaires et des agents temporaires,
- les allocations familiales, y compris l'allocation de foyer, l'allocation pour enfant à charge et l'allocation scolaire,
- l'indemnité de dépaysement et d'expatriation,
- la contribution de l'institution à l'assurance contre les risques de maladie ainsi qu'à l'assurance contre les risques d'accident et de maladie professionnelle,
- la contribution de l'institution dans la constitution du fonds spécial de chômage,
- les versements effectués par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine,
- les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférés dans un pays autre que celui d'affectation,
- les allocations de naissance,
- le paiement forfaitaire des frais de voyage du lieu d'affectation au lieu d'origine,
- les indemnités de logement et de transport, les indemnités forfaitaires de fonctions,
- les indemnités forfaitaires de déplacement,
- l'indemnité spéciale pour les comptables et régisseurs d'avances.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 1 — Droits liés à la prise de fonctions, aux mutations et à la cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
80 000	80 000	104 281,48

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires, y compris ceux de leur famille, à l'occasion de l'entrée en fonctions, du départ ou de la mutation impliquant un changement de lieu d'affectation,
- les indemnités d'installation et de réinstallation et les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires tenus de changer de lieu de résidence lors de leur entrée en fonctions ou lors de leur mutation vers un nouveau lieu d'affectation ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions, suivie d'une réinstallation dans un nouveau lieu,
- les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires qui justifient être tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur mutation vers un nouveau lieu d'affectation,
- l'indemnité de licenciement pour un fonctionnaire stagiaire licencié en cas d'inaptitude manifeste,
- l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'institution.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 2 — Heures supplémentaires rémunérées

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné au paiement des heures supplémentaires dans les conditions prévues par les bases légales.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI.

Poste 1 1 0 3 — Secours extraordinaire

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les interventions éventuelles en faveur des fonctionnaires et des agents se trouvant dans une situation particulièrement difficile.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 76.

Poste 1 1 0 4 — Indemnités et contributions diverses relatives à la cessation anticipée des fonctions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les indemnités de mise en disponibilité ou de retrait d'emploi dans l'intérêt du service,
- la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie des bénéficiaires de ces indemnités,
- les incidences des coefficients correcteurs applicables à ces indemnités ainsi que les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en cours d'exercice.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 41, 50, 64, 65 et 72, et son annexe IV.

Poste 1 1 0 5 — Crédit provisionnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations et des indemnités.

Il a un caractère provisionnel et ne peut être utilisé qu'après un virement vers d'autres lignes conformément aux dispositions du règlement financier.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 65 et 65 *bis* ainsi que son annexe XI.

Article 1 1 1 — Autres agents

Poste 1 1 1 0 — Agents contractuels

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 052 500	1 516 000	1 420 716,38

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au recours éventuel à des agents contractuels.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 1 1 — Coûts des stages et des échanges de membres du personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
325 000	307 000	194 865,38

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir une indemnité pour les stagiaires, leurs frais de voyage et de mission, ainsi qu'à assurer les risques d'accident et de maladie pendant les stages.

Il est également destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les échanges de personnel entre le Contrôleur européen de la protection des données et le secteur public des États membres et des pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen (EEE) ainsi qu'avec les organisations internationales.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 1 1 2 — Prestations et travaux à confier à l'extérieur

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
57 000	55 000	54 889,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir toutes les prestations exécutées par des personnes non liées à l'institution, et notamment, le personnel intérimaire.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 1 1 2 — Autres dépenses concernant le personnel

Poste 1 1 2 0 — Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
110 000	120 000	32 724,87

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution de missions.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 71 et les articles 11, 12 et 13 de son annexe VII.

Poste 1 1 2 1 — Frais de recrutement

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
7 000	7 000	3 422,25

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'organisation des concours prévus à l'article 3 de la décision 2002/621/CE ainsi que les frais de voyage et de séjour des candidats à des entretiens d'embauche et les frais de visite médicale d'engagement.

Il est destiné également à couvrir les frais d'organisation des procédures de sélection des agents temporaires et des agents contractuels.

Dans des cas dûment motivés par des besoins fonctionnels et après consultation de l'Office européen de sélection du personnel, ce crédit peut être utilisé pour des concours organisés par le Contrôleur européen de la protection des données lui-même.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 ainsi que son annexe III.

Décision 2002/620/CE du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du médiateur du 25 juillet 2002 portant création de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 53).

Décision 2002/621/CE des secrétaires généraux du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, du greffier de la Cour de justice, des secrétaires généraux de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du représentant du médiateur du 25 juillet 2002 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 56).

Poste 1 1 2 2 — Perfectionnement professionnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
89 000	89 000	42 787,79

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les cours de formation et de recyclage professionnels du personnel internes et externes, y compris les cours de langue, organisés sur une base interinstitutionnelle, externe ou interne,
- les événements visant à renforcer l'esprit d'équipe,
- les dépenses afférentes aux équipements pédagogiques et techniques.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 *bis*.

Poste 1 1 2 3 — Service social

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir, dans le cadre d'une politique interinstitutionnelle en faveur des personnes handicapées (fonctionnaires et agents temporaires en activité et leurs conjoints ainsi que les enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires de l'Union européenne), le remboursement, dans les limites des possibilités budgétaires, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national dans le pays de résidence ou d'origine, des dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 76.

Poste 1 1 2 4 — Service médical

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
23 000	23 000	21 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs au contrôle médical annuel des fonctionnaires et autres agents y ayant droit, y compris les analyses et examens médicaux demandés dans le cadre de ce contrôle.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.

Poste 1 1 2 5 — Centre de la petite enfance et autres crèches et garderies conventionnées de l'Union

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
85 000	85 000	83 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part du Contrôleur européen de la protection des données dans les dépenses relatives au centre de la petite enfance et aux autres crèches et garderies agréées de l'Union.

Poste 1 1 2 6 — Relations entre les membres du personnel et autres interventions sociales

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
78 000	21 000	85 939,80

Commentaires

Ce crédit est destiné:

- à couvrir l'encouragement et le soutien financier de toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents de diverses nationalités, telle que les subventions aux clubs, associations sportives et activités culturelles du personnel, ainsi qu'à apporter une contribution aux coûts d'une structure permanente de rencontres pour les loisirs (activités culturelles, sportives, etc.),
- à apporter une contribution aux coûts d'activités organisées par le comité du personnel (activités culturelles, sportives, repas, etc.).

Il est également destiné à couvrir la mise en œuvre pour le personnel d'un plan de déplacement destiné à encourager l'utilisation des transports en commun, à réduire l'utilisation des voitures individuelles et à diminuer l'empreinte carbone.

TITRE 2 — IMMEUBLES, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 0	IMMEUBLES, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	7	3 650 000	3 822 000	2 764 620,70
	Titre 2 — Total		3 650 000	3 822 000	2 764 620,70

CHAPITRE 2 0 — IMMEUBLES, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 0	IMMEUBLES, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION					
2 0 0	<i>Loyers, charges et dépenses immobilières</i>	7.2	1 650 000	1 610 000	1 223 520,28	74,15 %
2 0 1	<i>Dépenses liées au fonctionnement et aux activités de l'institution</i>					
2 0 1 0	Équipements et services des technologies de l'information	7.2	800 000	847 000	643 485,46	80,44 %
2 0 1 1	Mobilier, fournitures de bureau et frais de télécommunications	7.2	35 000	35 000	18 016,73	51,48 %
2 0 1 2	Autres dépenses liées au fonctionnement	7.2	260 000	231 000	222 994,90	85,77 %
2 0 1 3	Frais de traduction et d'interprétation	7.2	510 000	400 000	509 000,00	99,80 %
2 0 1 4	Dépenses de publication et d'information	7.2	160 000	159 000	60 181,37	37,61 %
2 0 1 5	Dépenses liées aux activités de l'institution	7.2	200 000	430 000	80 809,71	40,40 %
2 0 1 6	Remboursements d'experts	7.2	35 000	110 000	6 612,25	18,89 %
	<i>Article 2 0 1 — Sous-total</i>		2 000 000	2 212 000	1 541 100,42	77,06 %
	Chapitre 2 0 — Total		3 650 000	3 822 000	2 764 620,70	75,74 %

Article 2 0 0 — Loyers, charges et dépenses immobilières

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 650 000	1 610 000	1 223 520,28

Commentaires

Ce crédit vise à assurer le paiement d'un montant forfaitaire au Parlement européen pour les bureaux que cette institution met à la disposition du Contrôleur européen de la protection des données dans ses locaux à Bruxelles. Sont couverts les loyers et les charges concernant les assurances, l'eau, l'électricité, le chauffage, le nettoyage et l'entretien, la sécurité et la surveillance ainsi que d'autres dépenses immobilières diverses, y compris celles liées aux transformations, aux réparations et aux remises à neuf dont feraient l'objet les bureaux en question.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Accord de coopération administrative entre le Contrôleur européen de la protection des données et l'autre institution fournissant les bureaux.

Article 2 0 1 — Dépenses liées au fonctionnement et aux activités de l'institution

Poste 2 0 1 0 — Équipements et services des technologies de l'information

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
800 000	847 000	643 485,46

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'achat et la location d'équipements, les frais d'exploitation et de maintenance, les prestations afférentes à l'informatique, y compris l'assistance liée au fonctionnement, à l'entretien des systèmes informatiques et au développement des logiciels,
- les opérations informatiques confiées à des tiers ou les autres dépenses liées à des services informatiques, y compris le développement et la maintenance du site internet.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 1 1 — Mobilier, fournitures de bureau et frais de télécommunications

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
35 000	35 000	18 016,73

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'achat de papier, enveloppes, fournitures de bureau et autres consommables,
- les frais postaux et les frais d'acheminement par une société de courrier, les colis et la distribution au grand public,
- l'achat, le renouvellement et l'entretien des installations et des équipements techniques (sécurité, etc.) et administratifs (machines de bureau, telles que photocopieurs, calculatrices, etc.),
- les dépenses afférentes à l'achat, à la location, à l'entretien et à la maintenance de l'équipement des télécommunications et autres dépenses liées aux télécommunications, y compris les frais liés aux communications par téléphone, télégraphe et télex et par support électronique,
- l'achat, l'entretien et le remplacement de mobilier, tout autre poste lié à l'aménagement des locaux et les frais accessoires.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 1 2 — Autres dépenses liées au fonctionnement

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
260 000	231 000	222 994,90

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les coûts liés directement ou indirectement à la coopération institutionnelle établie entre le Contrôleur européen de la protection des données et d'autres institutions ou organes de l'Union, en vue de réaliser des gains d'efficacité (par exemple accords de niveau de service),
- les autres dépenses administratives courantes (charges financières, frais juridiques, etc.).

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 1 3 — Frais de traduction et d'interprétation

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
510 000	400 000	509 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de tout service de traduction et d'interprétation et autres frais annexes.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Accord de coopération administrative entre le Contrôleur européen de la protection des données et l'institution fournissant la prestation de services.

Poste 2 0 1 4 — Dépenses de publication et d'information

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
160 000	159 000	60 181,37

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de publication et d'information, et notamment:

- les frais d'impression des publications dans le *Journal officiel de l'Union européenne*,
- les frais d'impression et de reproduction dans les langues officielles des différentes publications,
- le matériel imprimé destiné à la promotion de l'information relative au Contrôleur européen de la protection des données,
- tous autres frais liés à la politique d'information de l'institution (symposiums, séminaires, participation à des événements publics, etc.),

- les dépenses liées à la publicité et aux campagnes d'information sur les objectifs, les actions et le rôle du Contrôleur européen de la protection des données,
- les dépenses liées aux groupes de visiteurs du Contrôleur européen de la protection des données,
- l'élargissement et le renouvellement du secteur des ouvrages de référence générale et la mise à jour du fonds de bibliothèque,
- les abonnements aux journaux, aux périodiques, aux agences d'information et à leurs publications et services en ligne, y compris les frais de copyright pour la reproduction et la diffusion par voie écrite ou électronique de ces abonnements et les contrats de service pour les revues de presse et coupures de presse,
- les abonnements ou les contrats de service pour la fourniture de sommaires et d'analyses du contenu des périodiques ou la saisie sur supports optiques des articles extraits de ces périodiques,
- les frais relatifs à l'utilisation des bases de données documentaires et statistiques externes, à l'exclusion du matériel informatique et des coûts de télécommunication,
- l'achat ou la location de matériels spéciaux, y compris les matériels et systèmes électriques, électroniques et informatiques, de bibliothèque, de documentation, de médiathèque, ainsi que de prestations externes pour l'acquisition, le développement, l'installation, l'exploitation et la maintenance de ces matériels et systèmes,
- les frais des prestations liées aux activités de la bibliothèque, notamment en rapport avec ses clients (enquêtes, analyses), les systèmes de gestion qualité, etc.,
- les matériels et travaux de reliure et de conservation pour la bibliothèque, la documentation et la médiathèque,
- l'achat de dictionnaires, glossaires et autres ouvrages pour les services du Contrôleur européen de la protection des données.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 1 5 — Dépenses liées aux activités de l'institution

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
200 000	430 000	80 809,71

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de réception, de représentation et d'achat d'articles de représentation,
- les frais de réunion,
- les frais afférents au parrainage d'entreprise,
- les dépenses engagées pour promouvoir les échanges et renforcer la coopération avec les acteurs extérieurs, y compris les activités, spécifiques ou non, liées à la mise en œuvre de la stratégie du Contrôleur européen de la protection des données,
- le financement d'études et d'enquêtes confiées par contrat à des experts qualifiés ou à des instituts de recherche.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 1 6 — Remboursements d'experts

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
35 000	110 000	6 612,25

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'invitation et les honoraires de conférenciers, y compris les indemnités de déplacement et de séjour et d'autres frais connexes, pour les experts et les autres personnes invités à participer à des groupes d'étude ou à des réunions de travail et à d'autres événements.

TITRE 3 — COMITÉ EUROPÉEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 0	DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ	7	7 568 500	6 812 000	5 559 291,05
	Titre 3 — Total		7 568 500	6 812 000	5 559 291,05

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 0	DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ					
3 0 0	Loyers, charges et dépenses immobilières					
3 0 0 0	Loyers, charges et dépenses immobilières	7.2	650 000	633 000	484 298,04	74,51 %
	<i>Article 3 0 0 — Sous-total</i>		650 000	633 000	484 298,04	74,51 %
3 0 1	Rémunération, indemnités et autres droits des fonctionnaires et agents temporaires					
3 0 1 0	Rémunération et indemnités	7.2	2 162 500	1 669 000	1 357 909,83	62,79 %
3 0 1 1	Droits liés à la prise de fonctions, aux mutations et à la cessation de fonctions	7.2	26 000	26 000	21 235,18	81,67 %
3 0 1 2	Indemnités et contributions diverses relatives à la cessation anticipée des fonctions	7.2	p.m.	p.m.		
	<i>Article 3 0 1 — Sous-total</i>		2 188 500	1 695 000	1 379 145,01	63,02 %
3 0 2	Autres agents					
3 0 2 0	Agents contractuels	7.2	1 220 000	885 000	1 072 931,37	87,95 %
3 0 2 1	Coûts des stages et des échanges de membres du personnel	7.2	430 000	400 000	75 371,74	17,53 %
3 0 2 2	Services et travaux à sous-traiter	7.2	57 000	55 000	57 287,00	100,50 %
	<i>Article 3 0 2 — Sous-total</i>		1 707 000	1 340 000	1 205 590,11	70,63 %
3 0 3	Autres dépenses concernant le personnel du Comité					
3 0 3 0	Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires	7.2	42 000	42 000	1 930,67	4,60 %
3 0 3 1	Frais de recrutement	7.2	3 000	4 000	2 943,95	98,13 %
3 0 3 2	Perfectionnement professionnel	7.2	35 000	33 000	15 115,93	43,19 %
3 0 3 3	Service médical	7.2	5 000	5 000	4 000,00	80,00 %
3 0 3 4	Centre de la petite enfance et autres crèches et garderies conventionnées de l'Union	7.2	15 000	33 000		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
	<i>Article 3 0 3 — Sous-total</i>		100 000	117 000	23 990,55	23,99 %
3 0 4	<i>Dépenses liées au fonctionnement et aux activités du Comité</i>					
3 0 4 0	Réunions plénières et réunions des sous-groupes du Comité européen de la protection des données	7.2	470 000	395 000	38 063,87	8,10 %
3 0 4 1	Frais de traduction et d'interprétation	7.2	948 000	1 212 000	1 314 424,00	138,65 %
3 0 4 2	Dépenses de publication et d'information	7.2	120 000	128 000	58 830,34	49,03 %
3 0 4 3	Équipements et services des technologies de l'information	7.2	880 000	816 000	654 456,63	74,37 %
3 0 4 4	Mobilier, fournitures de bureau et frais de télécommunications	7.2	15 000	15 000	1 351,03	9,01 %
3 0 4 5	Consultance et études externes	7.2	150 000	142 000	338 071,45	225,38 %
3 0 4 6	Dépenses relatives aux activités du Comité européen de la protection des données	7.2	180 000	180 000	2 014,38	1,12 %
3 0 4 7	Autres dépenses liées au fonctionnement	7.2	110 000	69 000	52 516,74	47,74 %
3 0 4 8	Dépenses de la présidence et des vice-présidents du Comité européen de la protection des données	7.2	50 000	70 000	6 538,90	13,08 %
	<i>Article 3 0 4 — Sous-total</i>		2 923 000	3 027 000	2 466 267,34	84,37 %
	Chapitre 3 0 — Total		7 568 500	6 812 000	5 559 291,05	73,45 %

Article 3 0 0 — Loyers, charges et dépenses immobilières

Poste 3 0 0 0 — Loyers, charges et dépenses immobilières

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
650 000	633 000	484 298,04

Commentaires

Ce crédit vise à assurer le paiement d'une somme forfaitaire au Parlement européen pour les bureaux que cette institution met à la disposition du Contrôleur européen de la protection des données dans ses locaux à Bruxelles. Sont couverts les loyers et les charges concernant les assurances, l'eau, l'électricité, le chauffage, le nettoyage et l'entretien, la sécurité et la surveillance ainsi que d'autres dépenses immobilières diverses, y compris celles liées aux transformations, aux réparations et aux remises à neuf dont feraient l'objet les bureaux en question.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Accord de coopération administrative entre le Contrôleur européen de la protection des données et l'autre institution fournissant les bureaux.

Article 3 0 1 — Rémunération, indemnités et autres droits des fonctionnaires et agents temporaires

Poste 3 0 1 0 — Rémunération et indemnités

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 162 500	1 669 000	1 357 909,83

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le traitement de base des fonctionnaires et des agents temporaires,
- les allocations familiales, y compris l'allocation de foyer, l'allocation pour enfant à charge et l'allocation scolaire,
- l'indemnité de dépaysement et d'expatriation,
- la contribution de l'institution à l'assurance contre les risques de maladie ainsi qu'à l'assurance contre les risques d'accident et de maladie professionnelle,
- la contribution de l'institution dans la constitution du fonds spécial de chômage,
- les versements effectués par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine,
- les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférés dans un pays autre que celui d'affectation,
- les allocations de naissance,
- le paiement forfaitaire des frais de voyage du lieu d'affectation au lieu d'origine,
- les indemnités de logement et de transport, les indemnités forfaitaires de fonctions,
- les indemnités forfaitaires de déplacement,
- l'indemnité spéciale pour les comptables et régisseurs d'avances.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 3 0 1 1 — Droits liés à la prise de fonctions, aux mutations et à la cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
26 000	26 000	21 235,18

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage des fonctionnaires et des agents temporaires, y compris ceux des membres de leur famille, à l'occasion de leur entrée en fonctions, de leur départ ou de leur réaffectation géographique, les indemnités d'installation, de réinstallation ou de mutation dues aux agents qui sont tenus de changer de lieu de résidence à l'occasion, respectivement, de leur entrée en fonctions, de la cessation de leurs fonctions ou de leur mutation vers un nouveau lieu d'affectation, les frais de déménagement, et les indemnités journalières temporaires dues aux agents qui justifient avoir été obligés de changer de lieu de résidence après leur entrée en fonctions.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et les articles 5, 6, 7, 9 et 10 de son annexe VII.

Poste 3 0 1 2 — Indemnités et contributions diverses relatives à la cessation anticipée des fonctions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les indemnités de mise en disponibilité ou de retrait d'emploi dans l'intérêt du service,
- la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie des bénéficiaires de ces indemnités,
- les incidences des coefficients correcteurs applicables à ces indemnités ainsi que les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en cours d'exercice.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 41, 50, 64, 65 et 72 et son annexe IV.

Article 3 0 2 — Autres agents

Poste 3 0 2 0 — Agents contractuels

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 220 000	885 000	1 072 931,37

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'emploi d'agents contractuels.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 3 0 2 1 — Coûts des stages et des échanges de membres du personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
430 000	400 000	75 371,74

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités, les frais de déplacement et de mission pour les stagiaires, ainsi que l'assurance accident et maladie pendant les périodes de stage. Il est également destiné à couvrir les dépenses résultant d'échanges de membres du personnel entre le Comité européen de la protection des données, d'une part, et d'États membres et de pays de l'AELE faisant partie de l'EEE, d'organisations internationales ou d'autres pays, d'autre part.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 3 0 2 2 — Services et travaux à sous-traiter

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
57 000	55 000	57 287,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir tous les services prestés par des personnes qui ne sont pas liées à l'institution, et en particulier le personnel intérimaire.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Article 3 0 3 — Autres dépenses concernant le personnel du Comité

Poste 3 0 3 0 — Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
42 000	42 000	1 930,67

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution de missions.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 71 et les articles 11 à 13 de son annexe VII.

Poste 3 0 3 1 — Frais de recrutement

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 000	4 000	2 943,95

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'organisation des concours prévus à l'article 3 de la décision 2002/621/CE ainsi que les frais de voyage et de séjour des candidats à des entretiens d'embauche et les frais de visite médicale d'engagement.

Il est également destiné à couvrir les frais d'organisation des procédures de sélection des agents temporaires et des agents contractuels.

Dans des cas dûment motivés par des besoins fonctionnels et après consultation de l'Office européen de sélection du personnel, ce crédit peut être utilisé pour des concours organisés par le Comité européen de la protection des données lui-même.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 ainsi que son annexe III.

Décision 2002/620/CE du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du médiateur du 25 juillet 2002 portant création de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 53).

Décision 2002/621/CE des secrétaires généraux du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, du greffier de la Cour de justice, des secrétaires généraux de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du représentant du médiateur du 25 juillet 2002 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 56).

Poste 3 0 3 2 — Perfectionnement professionnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
35 000	33 000	15 115,93

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les cours de formation et de recyclage professionnels du personnel internes et externes, y compris les cours de langue, organisés sur une base interinstitutionnelle, externe ou interne,
- les événements visant à renforcer l'esprit d'équipe,
- les dépenses liées aux équipements pédagogiques et techniques.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 *bis*.

Poste 3 0 3 3 — Service médical

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
5 000	5 000	4 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs au contrôle médical annuel des fonctionnaires et autres agents y ayant droit, y compris les analyses et examens médicaux demandés dans le cadre de ce contrôle.

Poste 3 0 3 4 — Centre de la petite enfance et autres crèches et garderies conventionnées de l'Union

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
15 000	33 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part du Comité européen de la protection des données dans les dépenses relatives au centre de la petite enfance et aux autres crèches et garderies agréées de l'Union.

Article 3 0 4 — Dépenses liées au fonctionnement et aux activités du Comité

Poste 3 0 4 0 — Réunions plénières et réunions des sous-groupes du Comité européen de la protection des données

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
470 000	395 000	38 063,87

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et accessoires des experts et autres personnes convoqués pour participer aux commissions, aux groupes d'études ou aux réunions de travail, ainsi que d'autres frais connexes (location de salles, services d'interprétation, services de restauration, etc.).

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 3 0 4 1 — Frais de traduction et d'interprétation

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
948 000	1 212 000	1 314 424,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de tout service de traduction et d'interprétation et autres frais annexes.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Accord de coopération administrative entre le Comité européen de la protection des données et l'institution fournissant la prestation de service.

Poste 3 0 4 2 — Dépenses de publication et d'information

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
120 000	128 000	58 830,34

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de publication et d'information, et notamment:

- les frais d'impression des publications dans le *Journal officiel de l'Union européenne*,
- les frais d'impression et de reproduction dans les langues officielles des différentes publications,
- le matériel imprimé destiné à la promotion de l'information relative au Comité européen de la protection des données,
- tous autres frais liés à la politique d'information de l'institution (symposiums, séminaires, participation à des événements publics, etc.),
- les dépenses liées à la publicité et aux campagnes d'information sur les objectifs, les actions et le rôle du Comité européen de la protection des données,
- les dépenses liées aux groupes de visiteurs du Comité européen de la protection des données,
- l'élargissement et le renouvellement du secteur des ouvrages de référence générale et la mise à jour du fonds de bibliothèque,

- les abonnements aux journaux, aux périodiques, aux agences d'information et à leurs publications et services en ligne, y compris les frais de copyright pour la reproduction et la diffusion par voie écrite ou électronique de ces abonnements et les contrats de service pour les revues de presse et coupures de presse,
- les abonnements ou les contrats de service pour la fourniture de sommaires et d'analyses du contenu des périodiques ou la saisie sur supports optiques des articles extraits de ces périodiques,
- les frais relatifs à l'utilisation des bases de données documentaires et statistiques externes, à l'exclusion du matériel informatique et des coûts de télécommunication,
- l'achat ou la location de matériels spéciaux, y compris les matériels et systèmes électriques, électroniques et informatiques, de bibliothèque, de documentation, de médiathèque, ainsi que de prestations externes pour l'acquisition, le développement, l'installation, l'exploitation et la maintenance de ces matériels et systèmes,
- les frais des prestations liées aux activités de la bibliothèque, notamment en rapport avec ses clients (enquête, analyse), le système de gestion qualité, etc.,
- les matériels et travaux de reliure et de conservation pour la bibliothèque, la documentation et la médiathèque,
- l'achat de dictionnaires, glossaires et autres ouvrages pour les services du Comité européen de la protection des données.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 3 0 4 3 — Équipements et services des technologies de l'information

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
880 000	816 000	654 456,63

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'achat et la location d'équipements, les frais d'exploitation et de maintenance, les prestations afférentes à l'informatique, y compris l'assistance liée au fonctionnement, l'entretien des systèmes informatiques et le développement des logiciels,
- les opérations informatiques confiées à des tiers ou les autres dépenses liées à des services informatiques, y compris le développement et la maintenance du site internet.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 3 0 4 4 — Mobilier, fournitures de bureau et frais de télécommunications

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
15 000	15 000	1 351,03

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'achat de papier, enveloppes, fournitures de bureau et autres consommables,
- les frais postaux et les frais d'acheminement par une société de courrier, les colis et la distribution au grand public,
- l'achat, le renouvellement et l'entretien des installations et des équipements techniques (sécurité, etc.) et administratifs (machines de bureau telles que photocopieurs, calculatrices, etc.),
- les dépenses afférentes à l'achat, à la location, à l'entretien et à la maintenance de l'équipement des télécommunications et autres dépenses liées aux télécommunications, y compris les frais liés aux communications par téléphone, télégraphe et télex et par support électronique,
- l'achat, l'entretien et le renouvellement du mobilier,
- tout autre poste lié à l'aménagement des locaux et les frais accessoires.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 3 0 4 5 — Consultance et études externes

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
150 000	142 000	338 071,45

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le financement d'études, de services de consultance et de sondage sous-traités auprès d'experts qualifiés et d'établissements de recherche.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 3 0 4 6 — Dépenses relatives aux activités du Comité européen de la protection des données

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
180 000	180 000	2 014,38

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le coût des réceptions, les coûts de représentation et l'achat d'articles de représentation,
- les frais de réunion,
- l'organisation de séminaires, d'ateliers et de programmes de formation communs pour les membres des autorités de protection des données des États membres, pour les membres des autorités de protection des données de pays tiers et pour d'autres experts de la protection des données utiles invités par le Comité européen de la protection des données,

- les activités visant à promouvoir les échanges d’informations et de pratiques entre les autorités compétentes pour la supervision de la protection des données,
- les activités de sensibilisation à la protection des données,
- les frais afférents au parrainage d’entreprise,
- les dépenses engagées pour promouvoir les échanges et renforcer la coopération avec les acteurs extérieurs, y compris les activités, spécifiques ou non, liées à la mise en œuvre de la stratégie du Contrôleur européen de la protection des données.

Montant des recettes affectées conformément à l’article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 3 0 4 7 — Autres dépenses liées au fonctionnement

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
110 000	69 000	52 516,74

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les coûts liés directement ou indirectement à la coopération institutionnelle établie entre le Contrôleur européen de la protection des données et d’autres institutions ou organes de l’Union en vue de réaliser des gains d’efficacité (par exemple accords de niveau de service),
- les autres dépenses administratives courantes (charges financières, frais juridiques, etc.).

Montant des recettes affectées conformément à l’article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 3 0 4 8 — Dépenses de la présidence et des vice-présidents du Comité européen de la protection des données

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
50 000	70 000	6 538,90

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses pour le transport,
- le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l’exécution d’une mission par la présidence et les vice-présidents du Comité européen de la protection des données,
- toutes les autres dépenses liées aux activités de la présidence et des vice-présidents du Comité européen de la protection des données (par exemple frais de formation).

Montant des recettes affectées conformément à l’article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

TITRE 10 — AUTRES DÉPENSES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
10 0	CRÉDITS PROVISIONNELS		p.m.	p.m.	
10 1	RÉSERVE POUR IMPRÉVUS	7.2	p.m.	p.m.	
	Titre 10 — Total		p.m.	p.m.	

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des dépenses, non prévisibles, découlant des décisions budgétaires prises au cours de l'exercice.

S — PERSONNEL

S 1 — CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Groupe de fonctions et grade	2023		2022	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
	AD 16	1		1
AD 15	1		1	
AD 14	2		2	
AD 13	1		1	
AD 12	3		3	
AD 11	5		5	
AD 10	8		8	
AD 9	5		5	
AD 8	7		7	
AD 7	14		10	
AD 6	5		9	
AD 5				
<i>AD Sous-total</i>	<i>52</i>		<i>52</i>	
AST 11	1		1	
AST 10				
AST 9	1		1	
AST 8				
AST 7	2		2	
AST 6	3		3	
AST 5	4		4	
AST 4				
AST 3				
AST 2				
AST 1				
<i>AST Sous-total</i>	<i>11</i>		<i>11</i>	
AST/SC 6				
AST/SC 5				
AST/SC 4	1		1	
AST/SC 3	1		1	
AST/SC 2				
AST/SC 1				
<i>AST/SC Sous-total</i>	<i>2</i>		<i>2</i>	
Total	65		65	
Total général	65		65	

S 2 — COMITÉ EUROPÉEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Groupe de fonctions et grade	2023		2022	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
	AD 16			
AD 15				
AD 14				
AD 13				
AD 12				
AD 11	1		1	
AD 10	1		1	
AD 9	2		2	
AD 8	5		5	
AD 7	8		5	
AD 6			3	
AD 5				
<i>AD Sous-total</i>	<i>17</i>		<i>17</i>	
AST 11				
AST 10				
AST 9				
AST 8	1		1	
AST 7				
AST 6				
AST 5				
AST 4				
AST 3				
AST 2				
AST 1				
<i>AST Sous-total</i>	<i>1</i>		<i>1</i>	
AST/SC 6	1		1	
AST/SC 5				
AST/SC 4				
AST/SC 3				
AST/SC 2				
AST/SC 1				
<i>AST/SC Sous-total</i>	<i>1</i>		<i>1</i>	
Total	19		19	
Total général	19		19	